Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260227-03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERA
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN
(Côtes-d'Armor)

Nombre de conseillers : 14 En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le VINGT-SIX FEVRIER à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel ROBERT, Maire.

Date de la convocation : 10 février 2026.
Présents : **Mesdames et Messieurs** ROBERT Marcel, LUCAS Yannick, HOUGUAY Delphine, ROBERT Frédéric, LAGUETTE Pascal, TOULLIC Christelle, VANHOOVE Stéphanie, DELAUNEY Réjane, MARQUER Didier, LEROY Anita, CLERMONT Kévin VERMET Clarisse
Absents Excusés : Mrs DUPONCEL Sylvain et LORIOT DE ROUVRAY Louis.
LEROY Anita arrivée à 21h.
Procurations :
Mr DUPONCEL Sylvain a donné pouvoir à Mr ROBERT Frédéric.
Secrétaire de Séance : Mme HOUGUAY Delphine.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2026.

2026-03 : DEVIS ECLAIRAGE ECOLE :

Dans le cadre de l'aménagement de l'éclairage de l'école, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis reçu de l'entreprise ARMOR'EL.P pour un montant de 2470 € HT soit 2964.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour,

ACCEPTE le devis de l'Entreprise l'entreprise ARMOR'EL.P pour un montant de 2470 € HT soit 2964.00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Transmis en préfecture et rendu exécutoire ;
A Calorguen, le 20 mars 2026

Le Maire,
M. ROBERT Marcel.

MAIRIE DE CALORGUEN (Côte-d'Armor)

La Secrétaire de Séance,
Mme HOUGUAY Delphine.